

LE DIPLÔME D'HONNEUR DU BENEVOLE



Médaille d'Or
20 ans



je tiens à remercier les participants, les pilotes et féliciter plus particulièrement **Monique MALAURE** et **Innocent FERNANDEZ** qui furent vraiment les chevilles ouvrières de cette belle réussite aussi, en souvenir de ce week-end, je tiens à leur



remettre ce vitrail conçu par les « Verriers de la Dôme ». **Bernard NOYARET**, un baroudeur, qui fut secrétaire de 1982 à 1986 et membre du bureau jusqu'en 2002. Bernard est un pilier de notre club « les Cyclotouristes Annonéens », le bon samaritain, c'est un plaisir de rouler à ses côtés. Une autre figure emblématique des Cyclotouristes Annonéens, **Jean-Paul FAURE**. Secrétaire de 1986 à 2006,

Jean-Paul un organisateur hors pair de séjours, de balade à thème et historien, incollable sur le patrimoine Annonéens. Jean-Paul, je compte sur toi pour nous programmer une nouvelle visite de la ville et de ses traboules. Depuis la création de la section tandem malvoyant en 1993,

Joël PASQUION pilote René ROCHE notre doyen. Joël est toujours là, pour aménager, adapter nos remorques. Et puis deux pilotes qui ne comptent pas leur temps **Alain CHARREAU** pilote attirer de Bruno DI LUZIO et **Jean-Claude POULENARD** de Gilles ROLLAND.

Présents également comme pilote le jeudi et vendredi avec les jeunes du Foyer d'accueil Médicalisé de Saint Julien Molin Molette et du Foyer d'Hébergement de l'ADAPEI de Roiffieux.

Médaille d'Argent
12 ans



Médaille de Bronze
8 ans



Conditions d'attribution de la Médaille de la Jeunesse et des Sports

Les conditions d'ancienneté requises pour l'obtention de la médaille sont les suivantes:

- Médaille de Bronze: 8 ans
- Médailles d'Argent: 12 ans
- Médaille d'Or: 20 ans

Ces médailles peuvent être décernées à titre exceptionnel, sans condition d'ancienneté, en raison de la qualité particulière des services rendus à la jeunesse et au sport.

Elles peuvent être attribuées à des ressortissants étrangers ainsi qu'à des Français vivant à l'étranger qui se sont

distingués par des exploits sportifs honorant le sport français ou des actes en faveur du sport et des mouvements de la jeunesse de France.

La décision d'attribution de la médaille de bronze est prise par le préfet du département. Pour les médailles d'argent et d'or, la décision d'attribution est prise par le ministre après consultation du Comité national de la Médaille de la Jeunesse et des Sports, à laquelle participe le président de la FFMJS en tant que membre de droit.

L'attribution d'un nouvel échelon est subordonné au dépôt d'un nouveau dossier.

Contact pour demande de dossier: DDCSPP Hélène BRUNEL 7 Boulevard du Lycée B.P. 730 07007 PRIVAS CEDEX
Tél: 04 75 66 53 07 mail: helene.brunel@ardèche.gouv.fr

Les buts de la FFMJS

Regrouper toutes les personnes titulaires d'une distinction officielle décernée par le Ministre en charge de la Jeunesse et des Sports et les personnes honorées par la fédération. Maintenir et développer entre elles des liens d'amitié, de solidarité et d'entraide. Promouvoir le sport et le bénévolat. Intervenir auprès des pouvoirs publics et des organismes

sportifs, socio-éducatifs et d'éducation populaire pour appuyer tout projet et toute action en faveur de la jeunesse et des sports. Soutenir tout projet et toute action menée pour la valorisation du bénévolat dans le mouvement associatif de la jeunesse et des sports.

www.alpha-web.eu

Robert HERELIER Président du Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports
Le Côteau « Hermitage n°1 » 36 avenue Jean Moulin 07100 ANNONAY mail: herelier.robert@wanadoo.fr Tél: 06 82 74 79 07

Meilleurs Voeux 2012



Se choisir constitue une liberté publique fondamentale!

La loi de 1901 constitue un des piliers de notre démocratie par l'octroi d'une liberté publique fondamentale permettant aux individus de s'associer et de s'organiser comme bon leur semble pour poursuivre un objectif commun. Les seuls limites à ce pouvoir séculaire sont le respect des autres et de leur différence. Ouvrir au plus grand nombre ce droit a constitué et doit constituer encore un des combats les plus importants de tous ceux qui œuvrent pour toujours plus de démocratie dans notre pays. Au cours des années, cette lutte s'est cristallisée autour des différentes revendications, comme celle ayant pour objet de permettre aux étrangers de créer et d'administrer des associations sans être soumis au contrôle du ministère de l'Intérieur. C'est souvent le même esprit qui pousse ceux qui contestent la volonté des pouvoirs publics à imposer des règles supplémentaires aux associations par des agréments, notamment quand les critères retenus sont en relation avec la qualité de l'apport de l'action associative à l'intérêt général. En fait, toute association est par nature sélective et, d'une certaine façon, discriminante. En effet, on forme et on adhère à une association en fonction de son objet: ceux n'étant pas intéressés ou pas d'accord n'y participent donc pas. Mais alors, de là découle un problème relatif au fait associatif en tant que tel. Presque toutes les associations prétendent poursuivre une finalité « d'intérêt général », mais c'est une finalité qui n'est portée que pour ceux qui y croient. Quelle est alors la légitimité de l'action associative dans l'espace public? Celle de mettre l'accent sur le nécessaire travail de communication et d'échanges inter-associatifs pour faire partager les finalités particulières d'une association par ceux qu'elles ne concernent pas directement.

ardèche
LE CONSEIL GENERAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bulletin
N° 1
Décembre 2011

Robert HERELIER, Président du C.D.M.J.S.07

Assemblée générale du samedi 15 janvier 2011 à CRUAS



Réunion du Comité Directeur à siège de CRUAS le lundi 28 mars 2011 et 18 avril 2011

1er Championnat de France « Boule Lyonnaise » à EYBENS

Visite de la Cité Médiéval, une montée un peu rude mais un point de vue magnifique du château;

La Municipalité de CRUAS nous offre l'apéritif où doit se dérouler le déjeuner. Une paella géante, dont tout le monde se régale, nous est servie. Une belle ambiance règne à cette tablée où se déroule le 1er tirage de la tombola entre fromage et café, avec de nombreux lots qui ravissent l'assistance. L'après-midi: pétanque et promenade en bateau sur le Rhône encadré par l'ANCRE (association Nautique pour le Rhône et son Environnement). Tout l'après-midi, nous avons pu, à volonté faire ces circuits. Se sont également déroulées des parties de pétanque acharnées et joyeuses sous un soleil radieux. En fin de journée, s'est effectué le 2ème tirage de la tombola qui a fait de nouveaux et nombreux heureux. Un grand merci à tous les organisateurs de cette fête. Tous se donnent rendez-vous l'année prochaine, voire plus tôt, pour d'autres rencontres aussi conviviales.

Solidarité avec les membres de l'APF Ardèche à CRUAS le mercredi 18 mai 2011



Remise des Médailles de la Jeunesse et des Sports Promotion des 1er janvier et 14 juillet 2011

Le vendredi 2 décembre 2011, le Préfet de l'Ardèche, en présence des membres de la commission départementale d'attribution de la médaille Jeunesse et Sports, des membres du comité départemental des médaillés Jeunesse et Sports, des autorités locales, des parrains des médaillés, des représentants des disciplines de référence, a remis à 42 lauréats de la

promotion 2011, les médailles de la Jeunesse et des Sports des trois grades, honorant des femmes et des hommes dont l'engagement bénévole au service de la cause des actions sportives et culturelles a permis à de nombreux ardéchois de tous âges, et sur tout le territoire d'avoir accès aux pratiques sportives et éducatives. Dans un moment où les valeurs de l'engagement, de la citoyenneté, du partage et du respect sont plébiscitées comme fondement du lien social, cette cérémonie doit notamment permettre de mieux faire connaître les nombreux dirigeants, arbitres et éducateurs, femmes et hommes qui œuvrent en faveur du monde associatif.

Challenge de l'Amitié

« Boule Lyonnaise » à Valence le 12 mai 2011 la quadrette Paulette DUCOLOMBIER, André CHANTEPY, Robert HERELIER, Antoine MARAIS Championne de la ligue Rhône- Alpes .



Journée champêtre à CRUAS le samedi 27 août 2011



Visite de l'Abbatial, pure merveille méritant le détour.



2011 : L'Engagement Associatif à l'Honneur !

« L'année européenne du bénévolat et du volontariat est une formidable opportunité de faire partout en Europe et en France l'engagement des 14 millions de bénévoles et des 213 000 volontaires ». Ces millions de personnes, aux profils différents, aux vécus et aux expériences extrêmement diverses, œuvrent dans nos villes, dans nos quartiers, dans nos territoires ruraux, à l'étranger... Elles consacrent une partie de leur temps libre à venir en aide aux autres; elles donnent une partie d'elles-mêmes pour changer les choses.



Echelon OR



Monsieur
Jean-Louis GANIVET
Monsieur
Gilbert MANIERE
Monsieur
Jean-Pierre VAISSIER

Echelon Argent

Monsieur
Alain AMETTE
Madame
Denise BEUGNIES née BREUNER
Monsieur
Robert GUILLERMIN
Monsieur
Bernard LAJARA
Monsieur
Jacques PRIMET
Monsieur
Guy PLATARET
Monsieur
Bernard ROYER

Madame
Claudine ANDRE née CHEVALLIER
Monsieur
Georges ANGOTTA
Monsieur
Michel ASTIER
Monsieur
Jean-Marc BALANDREAU
Monsieur
Alain BIANCHETTI
Madame
Patricia BRUN
Madame
Marie-Christine BOIS née TABOUR

Monsieur
Lionel CASSIN
Madame
Marinette CHAILAN née LOUBIERE
Monsieur
Gilbert CHAZOT
Monsieur
Adolphe CROZET
Madame
Nadine DELORME née BOURRET
Monsieur
Stéphane DESCÔTES
Monsieur
François DUMAS

Echelon Bronze

Monsieur
Yves GOSSARD
Madame
Huguette FAURE née CRUMIERE
Monsieur
Michel GROZANNES
Monsieur
Bernard HOFMANN
Monsieur
Jean-Pierre MOUTON
Monsieur
Hervé LARGERON
Monsieur
Eugène LEXTRAIT

Madame
Élisabeth MAZON née VEZIAN
Monsieur
Patrick PACHOT
Monsieur
Jean-Paul PASSEMARD
Monsieur
Christian POUZOL
Madame
Marie-Josée PRIMET née FAURE
Madame
Annie QUINTY née AUPETIT
Monsieur
Claude REY

Monsieur
Gyslain RIFFARD
Madame
Isabelle SALLES
Monsieur
Alain VEDEL
Madame
Mariette VERGNE née DENIS